

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES, DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

N° 197 / ER/MAISD-P. ANNEE 1963

SOMMAIRE :

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. EGUE Guillaume Adjoint au Préfet du Département du Sud-Est, est nommé Sous-Préfet p.i. de Ouidah en remplacement de M. MEHINTO Célestin.

ARTICLE 2.- M. MEHINTO Célestin, Chargé de l'intérim de la Sous-Préfecture de Ouidah, est nommé Sous-Préfet par intérim d'Allada en remplacement de M. BOUSSARI Taofiqui Corneille, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3.- M. BOUSSARI Taofiqui Corneille, Sous-Préfet d'Allada, est nommé Sous-Préfet de Kandi en remplacement de M. MAMADOU Karimou qui reste Sous-Préfet de Malanville.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.- .

Par le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures,  
de la Sécurité et de la Défense,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. AROUNA.-

H. MAGA.-

<u>LIATIONS</u>	:
ORIGINAL	I
JORD	I
MAISD	I2
MEFP	I
SGCM	IO
SGAN	IO
FB	I
FC	I
CF	I
FS	I5
FP	I
DP	6
DI	I
Info-Radio	I
Trésor	I
Dép. Sud-Est	I
Dép. Sud	I
S/P.Ouidah	I
S/P.d'Allada	I
Dép. N-Est	I
S/P.Kandi	I
Intéressés	3
PR.....	I5